



DECISION N° 012 /MPS/CNS/BPN/SG/CAB/2023

Portant désignation des membres du Comité d'Organisation des festivités de Commémoration de la Journée du 11 Mars, Edition 2023 à Amdjarass, Province de l'Ennedi Est

LE SECRETAIRE GENERAL

- Vu le Congrès Constitutif du MPS tenu du 08 au 11 Mars 1990 à Bamina ;
Vu les Résolutions et recommandations du 10^{ème} Congrès Extraordinaire du MPS tenu le 12 Juin 2021 à l'Hôtel Radisson Blu à N'Djamena ;
Vu les Statuts et Règlement Intérieur révisés du MPS ;
Vu la Décision N° 018/MPS/CNS/BPN/SG/2021 du 21 juin 2021, portant désignation des Secrétaires Généraux Adjointes du MPS ;
Vu la Décision N° 019/MPS/CNS/BPN/SG/2021 du 23 juin 2021, portant désignation des membres du Bureau Politique National du MPS ;
Vu la Décision N° 021/MPS/CNS/BPN/SG/2021 du 03 juillet 2021, portant attributions des membres du Bureau Politique National du MPS ;
Vu la Décision N°271/MPS/CNS/BPN/SG/2022 du 10 Novembre 2022, portant désignation des deux Secrétaires Généraux Adjointes du MPS ;
Vu la Décision N°274/MPS/CNS/BPN/SG/2022 du 12 Novembre 2022, Portant désignation de deux membres du Bureau Politique National du MPS ;
Vu la Décision N°275/MPS/CNS/BPN/SG/2022 du 12 Novembre 2022, Portant attribution de trois membres du Bureau Politique National du MPS ;
Vu la Décision N°303/MPS/CNS/BPN/SG/2022 du 02 Décembre 2022, Portant désignation d'un membre du Bureau Politique National du MPS ;
Vu la Décision N°011/MPS/CNS/BPN/SG/CAB/2023 du 16 Février 2023, Portant création, attributions et compositions d'un Comité d'Organisation des Festivités de Commémoration de la Journée du 11 Mars, Edition 2023 à Amdjarass, Province de l'Ennedi-Est ;
Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Placé sous la supervision du Secrétaire Général 1^{er} Adjoint du Mouvement Patriotique du Salut (MPS), le Comité est composé de trente-cinq (35) membres dont un bureau de vingt-cinq (25) membres comme suit :

Président : IDRIS ABDOLAYE KALAKALA

1^{er} Vice-président : ABDELKADER TIDJANI KOIBORO

2^{ème} Vice-présidente : Mme AMIRA IDRIS DEBY ITNO

3^{ème} Vice-Président : HAMID YAMOUDA DJORBO

4^{ème} Vice-président : HADIR ARDJA TIDY

5^{ème} Vice-président : CHOUKOU KOSSO

6^{ème} Vice-président : ABAKAR TAHER MOUSSA

7^{ème} Vice-présidente : Mme MARIAM DJIMET IBET

8^{ème} Vice-présidente : Mme KHALIE SAKHAIROUNE AHMAT

Rapporteur Général : Dr ISSA DOUBRAGNE

Rapporteur Général 1^{er} Adjoint : Dr SOULEYMANE ABBAKELOU

Rapporteur Général 2^{ème} Adjoint : SAAD CHERIF AHMED

Rapporteur Général 3^{ème} Adjoint : Dr ALI WAIDOU

Rapporteur Général 4^{ème} Adjointe : Mme CATHIA DJOUNFOUNE

Rapporteur Général 5^{ème} Adjointe : Mme AWATIF ALI FADIL

Trésorière Générale : Mme ZENAB ADAM BADOUR

Trésorière Générale 1^{er} Adjointe : Mme ACHTA AHMAT BREME

Trésorière Générale 2^{ème} Adjointe : Mme EUGENIE MBAINAYE

Trésorier Général 3^{ème} Adjoint : MAHAMAT ISSA ALI

CONSEILLERS :

- IDRIS YOUSOUF BOY
- Dr IDRIS SALEH BACHAR
- NADJITA BEASSOUMAL
- BAHARADINE HAROUNE BRAHIM
- Mme MARIAM AHMAT DJEMIL
- Dr BEYOM MALO ADRIEN
- Dr DAVID HOUEINGAR NGARIMADEN
- AZIZ MAHAMAT SALEH
- HALIKI CHOUA MAHAMAT
- ALI KOLOTOU TCHAIMI
- PAUL MBAINODOUM

MEMBRES :

- MAHAMAT SOULEYMAN LONY
- ABDELKERIM BRAHIM DJOUMA
- ABAKAR MAHAMAT TAHER
- ANGUINI YACoub
- ALI ANNADIF ABOULHASSANEN

Article 2 : La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature et sera communiquée partout où besoin sera.

N'Djaména, le 17 Février 2023



Dr HAROUN KABADI

Ampliations :

- SG..... 5
- Trésorière..... 1
- DGAP..... 1
- Intéressée..... 35
- Archives..... 2